

Entraîneur professionnel de football

RNCP40395 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15436
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	28/03/2025
Date d'échéance	28/03/2027

Certificateur(s)

FEDERATION FRANCAISE FOOTBALL - FFF · SIRET : 30374248000062

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
INSTITUT DE FORMATION DU FOOTBALL	51471235500015	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Les besoins en compétences identifiés doivent permettre de répondre aux enjeux et problématiques suivantes :

- L'exigence d'une technicité spécifique au jeu (stratégie, techniques, tactiques).
- Le pilotage de la performance du système d'entraînement (structuration, analyse des résultats, adaptation, évolution).
- L'encadrement de joueurs professionnels en compétition.
- Les savoir-faire en termes de communication, d'animation des relations interpersonnelles, d'animation de groupe, et d'expression d'un leadership.

Pour ce faire, l'entraîneur professionnel doit notamment être en mesure d'accompagner le développement des joueurs professionnels. de concevoir, mettre en œuvre, évaluer, adapter la stratégie de jeu et sa déclinaison technico-tactique, en sécurité, d'encadrer un collectif de travail, sur le plan de la communication interpersonnelle, de l'animation de groupe, et du leadership, de diriger et encadrer une équipe professionnelle, ou une sélection nationale, en compétition et de représenter son club, ou la sélection nationale, auprès des médias, mais aussi à l'attention des partenaires externes du club.

ACTIVITÉS VISÉES

Elaboration de la politique technique d'un club de football professionnel ou d'une sélection nationale

Conduite de la politique technique d'un club de football professionnel ou d'une sélection nationale

Direction du système d'entraînement d'un club de football professionnel ou d'une sélection nationale

Supervision du système d'entraînement et de ses effets

Analyse des résultats du système d'entraînement et mise en adéquation

Gestion de la compétition et ses enjeux, dans le cadre d'un club de football professionnel ou d'une sélection nationale

Communication en situation de compétition, dans le cadre d'un club de football professionnel ou d'une sélection nationale

Management du staff technique et sportif d'un club de football professionnel ou d'une sélection nationale
Gestion des relations interpersonnelles et participation aux relations publiques, dans le cadre d'un club de football professionnel ou d'une sélection nationale

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Concevoir le projet sportif d'un club de football autorisé à utiliser des joueurs professionnels (*), ou d'une sélection nationale, en adoptant une démarche systémique de projet, afin d'inscrire le projet sportif dans la politique générale du club et/ou de sa fédération nationale

Analyser les données relatives aux caractéristiques individuelles et collectives de l'équipe, en choisissant et/ou en construisant des outils d'analyse des performances de l'équipe, afin de contribuer au processus de développement du collectif sportif

Piloter la mise en place du projet sportif d'un club autorisé à utiliser des joueurs professionnels, ou d'une sélection nationale, en définissant une politique des besoins en ressources humaines en termes d'encadrement, et une politique du recrutement de joueurs, en adéquation avec le développement d'une pratique de haute performance

Etablir la stratégie relative au projet sportif, en proposant un plan d'actions orienté résultats, en vue de s'assurer de la réalisation de ce projet

Mettre en place une politique de prévention pour contribuer à la lutte contre les excès liés à la pratique compétitive de haute performance et contre les risques de conduites addictives, afin de respecter les finalités et valeurs portées par le football professionnel

Organiser en sécurité le système d'entraînement, en coordonnant les différents axes de la préparation du joueur, dans le respect de son intégrité physique et morale, afin de s'engager dans une logique de performance de haut niveau

Diriger en sécurité des séances d'entraînement pour les équipes d'un club autorisé à utiliser des joueurs professionnels en toute sécurité, ou d'une sélection nationale, en formalisant une approche méthodologique, didactique et pédagogique adaptée à la haute performance, afin d'optimiser la relation entraînement-compétition-performance-résultats.

Coordonner le suivi des différentes programmations d'entraînement, au niveau individuel, pour veiller à répondre aux besoins de développement des joueurs

Analyser le rendement de l'équipe, en se référant aux supports audiovisuels et numériques susceptibles de contribuer à développer les qualités collectives et individuelles des joueurs professionnels, afin d'optimiser la performance de sa structure

Evaluer le système d'entraînement d'une équipe de haute performance, de manière objective, afin de traiter les dysfonctionnements et les écarts entre objectifs et résultats

Adapter les différentes programmations d'entraînement, en référence aux conclusions de l'évaluation du système d'entraînement, afin de répondre aux exigences de la compétition de haute performance

Préparer stratégiquement l'équipe d'un club autorisé à utiliser des joueurs professionnels, ou une sélection nationale, à affronter un adversaire particulier, en préparant des plans de jeu en fonction du système de jeu choisi, et des caractéristiques de l'adversaire, en vue de mobiliser les joueurs à l'approche de la compétition

Coachier en sécurité l'équipe d'un club autorisé à utiliser des joueurs professionnels, ou une sélection nationale, en créant les conditions favorables à la compétition, pour obtenir le résultat sportif visé

Créer les conditions favorables à la compétition, en énonçant les règles et les valeurs communes liées au projet de jeu, pour développer la cohésion de l'équipe et favoriser le dépassement de soi lors de la compétition

Adopter une posture positive et représentative de la philosophie de sa structure, au travers de la compétition, afin de représenter les intérêts du club ou de la sélection nationale

Organiser le travail collectif, en s'appuyant sur un système de délégation et en animant les interactions internes, pour optimiser le fonctionnement du département sportif et technique.

Assurer la cohésion du département sportif et technique dans un club de football autorisé à utiliser des joueurs professionnels, ou d'une sélection nationale, en identifiant les éventuelles crises ou conflit, en adaptant son style de communication et de management, afin de garantir l'unité du groupe.

Accompagner les joueurs professionnels au plan socioculturel et professionnel, en collaboration avec le staff technique et avec le staff élargi, afin de leur permettre d'atteindre leur plein potentiel

Conduire des actions de relations publiques dans un club de football autorisé à utiliser des joueurs professionnels, ou d'une sélection nationale, en communiquant auprès de l'ensemble des médias et en participant activement aux activités de communication menées par le club ou sa fédération nationale

Blocs de compétences

RNCP40395BC01 — Diriger le projet sportif d'un club de football autorisé à utiliser des joueurs professionnels, ou d'une sélection nationale

LISTE DE COMPÉTENCES

Concevoir le projet sportif d'un club de football autorisé à utiliser des joueurs professionnels (*), ou d'une sélection nationale, en adoptant une démarche systémique de projet, afin d'inscrire le projet sportif dans la politique générale du club et/ou de sa fédération nationale

Analyser les données relatives aux caractéristiques individuelles et collectives de l'équipe, en choisissant et/ou en construisant des outils d'analyse des performances de l'équipe, afin de contribuer au processus de développement du collectif sportif

Piloter la mise en place du projet sportif d'un club autorisé à utiliser des joueurs professionnels, ou d'une sélection nationale, en définissant une politique des besoins en ressources humaines en termes d'encadrement, et une politique du recrutement de joueurs, en adéquation avec le développement d'une pratique de haute performance

Etablir la stratégie relative au projet sportif, en proposant un plan d'actions orienté résultats, en vue de s'assurer de la réalisation de ce projet

Mettre en place une politique de prévention pour contribuer à la lutte contre les excès liés à la pratique compétitive de haute performance et contre les risques de conduites addictives, afin de respecter les finalités et valeurs portées par le football professionnel

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Présentation d'un projet sportif

Entretien avec le jury

RNCP40395BC02 — Piloter le système d'entraînement, en sécurité, de l'équipe première de football dans un club autorisé à utiliser des joueurs professionnels, ou d'une sélection nationale

LISTE DE COMPÉTENCES

Organiser en sécurité le système d'entraînement, en coordonnant les différents axes de la préparation du joueur, dans le respect de son intégrité physique et morale, afin de s'engager dans une logique de performance de haut niveau

Diriger en sécurité des séances d'entraînement pour les équipes d'un club autorisé à utiliser des joueurs professionnels en toute sécurité, ou d'une sélection nationale, en formalisant une approche méthodologique, didactique et pédagogique adaptée à la haute performance, afin d'optimiser la relation entraînement-compétition-performance-résultats

Coordonner le suivi des différentes programmations d'entraînement, au niveau individuel, pour veiller à répondre aux besoins de développement des joueurs

Analyser le rendement de l'équipe, en se référant aux supports audiovisuels et numériques susceptibles de contribuer à développer les qualités collectives et individuelles des joueurs professionnels, afin d'optimiser la performance de sa structure

Evaluer le système d'entraînement d'une équipe de haute performance, de manière objective, afin de traiter les dysfonctionnements et les écarts entre objectifs et résultats

Adapter les différentes programmations d'entraînement, en référence aux conclusions de l'évaluation du système d'entraînement, afin de répondre aux exigences de la compétition de haute performance

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Epreuve 1: Le candidat met en place une séance d'entraînement en relation avec son projet de jeu identifié pour une équipe de haute performance. Cette séance devra mettre en évidence les principes de jeu (offensif et défensif) dans un système équipe bien identifié.

Epreuve 2 : A partir d'une analyse vidéo de match de son équipe, le candidat tire des enseignements afin de mettre en place une séance d'entraînement, visant à remédier aux problématiques observées pour une équipe de football de haute performance, d'un club de football autorisé à utiliser des joueurs professionnels, ou d'une sélection nationale.

RNCP40395BC03 — Manager en sécurité, en compétition (coaching), l'équipe d'un club de football autorisé à utiliser des joueurs professionnels, ou d'une sélection nationale

LISTE DE COMPÉTENCES

Préparer stratégiquement l'équipe d'un club autorisé à utiliser des joueurs professionnels, ou une sélection nationale, à affronter un adversaire particulier, en préparant des plans de jeu en fonction du système de jeu choisi, et des

caractéristiques de l'adversaire, en vue de mobiliser les joueurs à l'approche de la compétition

Coacher en sécurité l'équipe d'un club autorisé à utiliser des joueurs professionnels, ou une sélection nationale, en créant les conditions favorables à la compétition, pour obtenir le résultat sportif visé

Créer les conditions favorables à la compétition, en énonçant les règles et les valeurs communes liées au projet de jeu, pour développer la cohésion de l'équipe et favoriser le dépassement de soi lors de la compétition

Adopter une posture positive et représentative de la philosophie de sa structure, au travers de la compétition, afin de représenter les intérêts du club ou de la sélection nationale

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Présentation orale

Entretien avec le jury

RNCP40395BC04 — Manager un club de football autorisé à utiliser des joueurs professionnels, ou une sélection nationale

LISTE DE COMPÉTENCES

Organiser le travail collectif, en s'appuyant sur un système de délégation et en animant les interactions internes, pour optimiser le fonctionnement du département sportif et technique.

Assurer la cohésion du département sportif et technique dans un club de football autorisé à utiliser des joueurs professionnels, ou d'une sélection nationale, en identifiant les éventuelles crises ou conflit, en adaptant son style de communication et de management, afin de garantir l'unité du groupe.

Accompagner les joueurs professionnels au plan socioculturel et professionnel, en collaboration avec le staff technique et avec le staff élargi, afin de leur permettre d'atteindre leur plein potentiel

Conduire des actions de relations publiques dans un club de football autorisé à utiliser des joueurs professionnels, ou d'une sélection nationale, en communiquant auprès de l'ensemble des médias et en participant activement aux activités de communication menées par le club ou sa fédération nationale

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Rédaction d'un mémoire d'observation

Présentation orale

Entretien avec le jury

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le football professionnel réfère aux compétitions organisées au niveau international, continental, national et local, où les joueurs sont rémunérés pour jouer.

Les clubs de football professionnels participent aux compétitions nationales (championnats et les coupes nationales) ainsi qu'aux compétitions continentales (comme la Ligue des champions de l'UEFA ou l'Europa Ligue pour les clubs européens).

Le poids économique du football professionnel en France est reconnu comme significatif depuis plusieurs décennies ; il contribue de manière importante à l'économie du pays sur différents aspects. L'impact du football professionnel se traduit également par des contributions financières au développement de la politique nationale en matière de sport.

Au-delà de l'image d'Epinal d'un sport de haut niveau risquant d'être assimilé au rang d'activité économique ordinaire, il est utile de souligner que le football continue de porter des valeurs éthiques et sportives fondamentales, d'une part en tant qu'activité sociale, d'autre part en tant que sport collectif fédérateur, mais aussi en tant que vecteur de formation de futurs athlètes.

Pour ces raisons, le football de haut niveau, et de compétition, ne peut être réduit à une simple logique économique. Le sport de haut niveau comporte des dimensions sociales et éducatives intrinsèques à sa pratique.

L'entraîneur professionnel est un acteur clé de la réussite sportive et économique d'un club professionnel, d'une sélection nationale, car sa mission, ses activités professionnelles, et ses décisions ont un impact sur les performances de l'équipe sur le terrain.

Il encadre les équipes d'un club de football professionnel ou une sélection nationale ; en tant qu'entraîneur principal, il en manage également le staff technique, collabore avec le staff médical et les autres services métiers. Il rend compte des résultats sportifs de l'équipe à la Direction du club.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le rôle d'un coach d'une équipe de football professionnel, ou d'une sélection nationale, est multifacette et exige une

combinaison de compétences techniques du jeu, des compétences en leadership, en gestion interpersonnelle et en communication.

La gestion des joueurs professionnels est une dimension particulière de ses activités. En effet, la carrière d'un joueur excède rarement quinze ans. Ils doivent gérer à la fois une activité physique de forte intensité et une pression très forte sur des périodes très courtes, dans le cadre de compétitions nationales voire internationales. L'une des missions de l'entraîneurs est ainsi de diriger ces joueurs professionnels, au sein de la section professionnelle d'un club ou d'une sélection nationale. Il lui revient d'encadrer la pratique des joueurs, en sécurité. En outre, il manage l'équipe technique en charge d'accompagner et d'encadrer les joueurs.

La responsabilité et le pilotage de l'entraînement des joueurs reviennent à l'entraîneur professionnel principal. Il s'appuie pour cela sur des adjoints.

Les activités d'un entraîneur professionnel sont également caractérisées par une grande autonomie, dans l'organisation de son travail et de celui des joueurs, la supervision du respect des règles de sécurité physique et morale liées à la pratique du sport.

Pour animer le collectif, l'entraîneur professionnel s'appuie sur un projet sportif, dont il décide des lignes directrices, et pilote le développement et la mise en œuvre. C'est notamment à partir du projet sportif que les dimensions sociales et éducatives de ses activités s'expriment en situation de travail. Le leadership du collectif est un enjeu majeur pour l'entraîneur.

La conduite du système de jeu est dévolue à l'entraîneur professionnel. Il élabore des stratégies de jeu en vue des compétitions de son équipe. Il décide des choix tactiques d'avant-match. L'utilisation des qualités individuelles au sein du collectif permet, d'autre part, d'orienter les stratégies de jeu en fonction de chaque joueur et de la performance sportive visée.

Pendant les matchs, il est sur le banc de touche, où il donne des instructions aux joueurs et aux autres membres du staff technique. En cours de match, il peut effectuer les remplacements et modifier des aspects tactiques stratégiques.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

La certification professionnelle Entraîneur Professionnel de Football est encadrée par l'article du code du sport suivant :

Code du sport - Les articles L212-1 à 10 du Code du sport fixent le cadre législatif.

L'article L212-1 précise que :

I.-Seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle, sous réserve des dispositions du quatrième alinéa du présent article et de l'article L. 212-2 du présent code, les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle :

1° Garantissant la compétence de son titulaire en matière de sécurité des pratiquants et des tiers dans l'activité considérée ;

2° Et enregistré au répertoire national des certifications professionnelles dans les conditions prévues à l'article L. 6113-5 du code du travail.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247

Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le candidat doit au moment de son entrée en formation lors du positionnement :

- être licencié à la FFF pour la saison en cours,
- être titulaire de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de la Prévention et Secours Civique niveau 1 (PSC1).

Et

Pouvoir justifier d'une expérience de 5 saisons en tant qu'entraîneur salarié (contrat enregistré auprès d'une structure agréée FIFA) sur une ou plusieurs des missions suivantes :

- Être ou avoir été entraîneur de l'équipe première senior d'un club non professionnel évoluant dans un championnat de niveau national
- Être ou avoir été entraîneur d'une équipe senior réserve d'un club à statut professionnel dans un championnat de niveau national ou R1.
- Être ou avoir été entraîneur assistant de l'équipe première d'un club autorisé à utiliser des joueurs professionnels (contrats enregistrés par une association membre de la FIFA),
- Être titulaire du TFP d'Entraîneur Formateur de Football et exercer ou avoir exercé, à ce titre, dans un centre agréé haut niveau.

ou

- être ou avoir été sportif de Haut Niveau en football inscrit sur la liste du Ministère des Sports français,

ou

- être ou avoir été au moins dix fois joueur ou joueuse « International A » de la Fédération Française de football,

ou

- justifier d'avoir participé à au moins 200 matchs en tant que joueur professionnel en Ligue 1/Ligue 2 ou dans un championnat étranger de niveau équivalent,

ou

- justifier d'avoir participé à au moins à 100 matchs en tant que joueuse de Première Ligue féminine ou dans un championnat étranger de niveau équivalent,

ou

- être titulaire d'au moins une U.C. du TFP d'Entraîneur Professionnel de Football obtenue dans le cadre d'une demande de Validation des acquis de l'expérience,

et,

- être titulaire du diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse et des Sports « spécialité performance sportive » mention « football »,

ou

- être titulaire du Brevet d'Etat 2ème degré option « football »,

ou

- avoir son livret de formation en vue de l'obtention du TFP d'Entraîneur Professionnel de Football dûment ouvert, renseigné et en cours de validité.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Le candidat doit présenter son livret de formation dûment renseigné.

La certification finale ne peut avoir lieu que sur la base de la validation des épreuves certificatives des Blocs 1,2,3 et 4 réalisées à partir de la grille d'évaluation qui en précise les critères, chacun des Blocs de compétences étant sanctionné par un verdict « acquis / non acquis ».

Le candidat doit avoir fait valider, durant la saison en cours, sa mise en situation professionnelle de 360 heures par le responsable pédagogique, sur la base des comptes rendus de visite du tuteur.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

- Président du Jury plénier : une personne qualifiée en football, extérieur à l'organisme certificateur (FFF), désignée par le DTN ou son représentant,
- le Président de la FFF ou son représentant,
- le Directeur technique national du football de la FFF ou son représentant,
- un cadre technique de la FFF, désignés par le DTN ou son représentant,
- une personne représentante de l'UNECATEF ou habilitée par lui,
- une personne représentante de Foot Unis ou habilitée par lui.

Base légale

Date de décision	28/03/2025
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	28/03/2027
Date de dernière délivrance possible	28/03/2031

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2023	11	2	82 %	—
2022	14	5	92 %	—
2021	10	0	100 %	52 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP37420

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40395/>

Où se former

Formations référencées	1
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	27 050 €

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.